

DECLARATION COMITÉ DE GROUPE

Monsieur Le Directeur Général,

Dans votre lettre du 22/07/2022, adressée à tous les salariés de SPIE France, vous avez mis en avant « le rebond inflationniste établi depuis plusieurs mois et principalement dû à l'augmentation de l'énergie et aux tensions internationales ».

D'ailleurs, conscient de l'impact de cette situation **sur nos activités et sur notre quotidien**, vous souligniez que c'est « **une source de préoccupation légitime** ». Nous vous le confirmions à l'époque et vous réaffirmons qu'elle l'est encore plus aujourd'hui pour les salariés de SPIE.

Ensuite, vous reconnaissiez un dialogue social constructif, vous ayant permis de proposer aux femmes et hommes de SPIE France une mesure temporaire visant à réduire/limiter l'impact de ce rebond inflationniste.

Enfin, à vous lire, nous, salariés et représentants de la CFE CGC, avons compris que la mesure serait intégrée à la rémunération de base, qu'elle représentait une avance sur les futures Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) et que celle-ci laissait présager une revalorisation salariale qui prendrait en compte les chiffres de l'inflation et de leur possible évolution.

De part ce discours, nous, représentants de la CFE CGC, abordions avec confiance ces NAO 2022 applicables en 2023. Nos propositions s'articulaient sur une **augmentation** de 8% après intégration de la mesure précaire/transitoire des 50€ de 2022. Propositions réalistes et confortées par un niveau **d'inflation en 2021 de 2.1%**, **un niveau record attendu en 2022 à 6%** et **d'un prévisionnel annoncé sur 2023 à 5%** en comparaison aux revalorisations salariales accordées par SPIE de 1% en 2021, 2,8% en 2022 et tel ne fut pas notre étonnement, après l'annonce faite par la Direction du **pourcentage « indécent » d'augmentation attribué pour 2023** (5% incluant les 50€ obtenus pour les 5 mois (2 mois pour ICS) en 2022 soit **concrètement l'équivalent de 3%** (<1.5% pour ICS).

13.1% d'inflation au regard des 8.8% d'augmentation sur la période. Le compte n'y est pas. Les salariés ont perdu 4.1% de pouvoir d'achat et encore plus pour ceux qui n'ont pu bénéficier d'augmentation salariale.

Par conséquent et sans attendre la présentation d'autres mesurettes compensatoires, **les représentants CFE-CGC de toutes les filiales ont décidé de quitter la table des négociations.**

Dans cet esprit, nous ne pouvons que regretter votre manque d'écoute et de compréhension face aux **attentes fortes des salariés et à cet égard**, nous ne pouvons que vous rappeler que depuis plusieurs années, les **salariés SPIE** ont concédé **de nombreux efforts** pour assurer la résilience de l'entreprise lors de la crise du COVID. Encore aujourd'hui, ils vous le prouvent par leur engagement et leur professionnalisme en prenant en charge le surcroit d'activités de par le manque de personnels lié aux **nombreuses démissions** et aux **difficultés de recrutement**.

DECLARATION COMITÉ DE GROUPE

Sachant, que vous ne cessez de parler de fidélisation mais une fois de plus le constat est fait, **ce ne sont que des paroles.**

Dans le même temps, les salariés entendent les excellentes performances économiques du groupe SPIE qui sont en forte croissance.

Comme précisé dans le communiqué de presse du 04/11/2022 où il ressort :

- « Une accélération de la croissance organique portée par la bonne dynamique de nos marchés et notre capacité à augmenter nos prix ».
- « Progression solide de la marge d'EBITDA de 20 points de base sur les 9 premiers mois de 2022 »
- « Une révision des perspectives organiques de +5% en 2022 »

Pour la seule zone France, la production a progressé de 8.2%. 10,3% rien que sur le 3^{ème} Trimestre.

Ces performances sont majoritairement profitables aux **actionnaires à l'instar des salariés qui voient, pendant ce temps-là, leur pouvoir d'achat s'appauvrir.**

Par conséquent, l'attribution d'une revalorisation salariale digne et correcte aurait été une manière de diminuer cette « source de préoccupation légitime » et d'apporter également une marque **de reconnaissance de l'implication** et de la contribution **des salariés** dans la bonne performance du groupe SPIE.

Nous vous alertons des effets contre-productifs d'une telle proposition dans un marché du travail déjà en tension. Nous risquons de voir une accentuation des démissions et de ce fait un impact sur la production et une dégradation des conditions de travail pour le personnel restant. Sachez que les représentants de la CFE CGC seront attentifs et vigilants sur tous ces points.

Dans ce contexte, les représentants de la CFE-CGC ne peuvent que s'interroger de l'intérêt à poursuivre un dialogue social avec une Direction qui ne les entend pas.

Dans l'intérêt général des salariés de SPIE France et du fait des circonstances actuelles de l'inflation en 2022 et des prévisions haussières sur 2023, nous vous proposons la mise en place d'une clause de revoyure, au niveau de SPIE France, dès la fin du 1^{er} trimestre 2023. Cette clause de revoyure permettra l'adaptation d'une nouvelle mesure en fonction de l'évolution de l'inflation.

Les Représentants CFE CGC du Groupe SPIE France et de ses Filiales